



Pôle emploi, conformément au code du travail, peut fournir chaque mois une liste nominative des demandeurs d'emploi aux maires des communes qui en ont fait la demande écrite.



Qu'est-ce que la liste des demandeurs d'emploi ?

Cette liste est à utiliser à des fins de placement des demandeurs d'emploi ou pour l'attribution d'avantages sociaux. Elle est mise à disposition sur un site Internet sécurisé : [le portail partenaires](#).

Ce service sécurisé et facile d'utilisation, vous garantit la confidentialité et la sécurité des informations.

Comment accéder à la liste ?

> **Si vous êtes déjà abonné**, connectez-vous au [portail](#) avec votre identifiant et votre mot de passe.

> **Si vous n'êtes pas encore abonné**, téléchargez le [formulaire d'inscription](#) et adressez-le par voie postale à l'adresse y figurant. Vous recevrez, sous plis confidentiels séparés, un identifiant et un mot de passe provisoire vous permettant d'accéder à la liste de demandeurs d'emploi de votre commune à partir du portail partenaires.



Mot de passe oublié ?

Si vous avez déjà accédé au moins une fois à votre liste dans les 12 derniers mois, **cliquez sur « Mot de passe oublié ? »** dès la page d'accueil du portail et laissez vous guider. Un nouveau mot de passe vous sera envoyé automatiquement sur l'adresse mail communiquée lors de votre 1ère connexion.

**MOT DE PASSE
OUBLIE**



Plus d'informations ? Rendez-vous sur pole-emploi.org

Pour toute précision, contactez-nous par courriel :

espace.partenariat@pole-emploi.fr

Pôle emploi Bourgogne-Franche-Comté
41 avenue Françoise Giroud
CS37869
21078 DIJON CEDEX

